

N 3 /2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE CONVOCATION
25 mars 2026L'an deux mille vingt six
Le 31 mars à dix-huit heures trenteDATE D'AFFICHAGE
25 mars 2026Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M.BACHELET, Mme REGAERT DA COSTA, M. COSSARD Adjoints, M. MARNAT, M. BOULANGER, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEL, Mme BUREL, Mme CISSE conseillers municipaux

Pouvoir : Mme PICHET GESLAK donne pouvoir à M COSSARD

EN EXERCICE 11
PRESENTS 9
VOTANTS 10

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

Objet : Approbation du CFU (Compte Financier Unique)

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenté le CFU (Compte financier Unique) 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandat, le compte de gestion de la Commune dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des recettes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous mes mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;
4. Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote que dans ce cadre monsieur REGAERT Bruno a quitté la séance et le conseil municipal à siégé sous la présidence de Monsieur BOULANGER Freddy

⇒ **DECLARE** que le Compte Financier Unique pour la Commune dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- ⇒ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025, validé par le comptable du SGC de Garges-lès-Gonesse, et visé et certifié conforme par l'ordonnateur
- ⇒ **AUTORISE et DONNE** pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération, signer tout document relatif à ce dossier et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

Val d'Aisne, le 1^{er} avril 2026
Maire
REGAERT

